

## Centre Dramatique National Toulouse Occitanie

le Ministère de la Culture – DGCA et DRAC Occitanie, Toulouse Métropole, la Région Occitanie RECHERCHENT

## UNE ou UN ARTISTE

pour diriger le ThéâtredelaCité, à partir du 1er janvier 2026.

Le Centre Dramatique National Toulouse Occitanie – ThéâtredelaCité, un des premiers CDN labellisés en France par le Ministère de la Culture (1949), compte parmi les 38 Centres dramatiques nationaux et est l'un des deux Centres dramatiques nationaux de la Région Occitanie. Il est situé dans l'hyper-centre de Toulouse Métropole (37 communes, 800 000 habitants) dans des locaux de 11 000 m2 inaugurés en 1998 et mis à disposition par Toulouse Métropole.

Ces locaux offrent un outil adapté à toute forme de spectacles avec 3 salles : une de 884 places avec un plateau de 30m d'ouverture, une salle modulable de 250 places et un studio de 70 places, ainsi que 2 salles de répétitions auxquelles s'ajoutent 8 appartements, des espaces de restauration et de circulation (hall pouvant accueillir 550 personnes, mezzanine pouvant en accueillir jusqu'à 300), et des bâtiments de stockage et de construction de décors.

Doté d'un budget annuel d'environ 7 M€ et d'une équipe actuellement composée de 41 permanents et de 68 équivalents temps plein en incluant les intermittents artistiques et techniques (données 2024), le CDN Toulouse Occitanie accueille également l'AtelierCité, troupe de 8 jeunes comédiens et comédiennes engagés en contrat de professionnalisation dans le cadre d'un dispositif d'insertion professionnelle de 15 mois.

Le ThéâtredelaCité est soutenu par le Ministère de la Culture – DRAC Occitanie, Toulouse Métropole et la Région Occitanie au titre du dispositif actuel d'aide aux Opérateurs Structurants – Scène d'envergure régionale accessible sur le site de la Région Occitanie (https://www.laregion.fr/Arts-de-la-scene-Aide-aux-operateurs-structurants-43861)

Les missions d'intérêt public fondamentales d'un CDN sont la création et la diffusion théâtrale. C'est un lieu de référence régionale, nationale et internationale, où peuvent se rencontrer et s'articuler toutes les dimensions du théâtre, dans la diversité et l'actualité de ses esthétiques : la recherche, l'écriture, la création, la diffusion et la transmission.

L'ensemble des missions d'intérêt public attachées au CDN est défini par le cahier des missions et des charges du label CDN fixé par l'arrêté du 5 mai 2017 (publié au Journal officiel de la République française n°0110 du 11 mai 2017) et accessible sur le site www.legifrance.gouv.fr.

Dans le cadre de cet appel à candidature sont recevables les candidatures d'un ou plusieurs artistes engagés dans le champ théâtral.

Les candidates et candidats adresseront une lettre de motivation, un curriculum vitae et une présentation de leur parcours artistique ainsi qu'un bilan quantitatif de diffusion de leur production sur les trois dernières années par voie électronique (au format .pdf) au plus tard vendredi 5 septembre 2025 (minuit) à :

- M. le Directeur Général de la Création Artistique Adresse de contact : delegation-theatre@culture.gouv.fr
- M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles d'Occitanie Adresse de contact : agnes.clausse@culture.gouv.fr
- M. le Président de Toulouse Métropole Adresse de contact : emilie.cabaup@toulouse-metropole.fr
- Mme la Présidente de la Région Occitanie Adresse de contact : marine.sabounji@laregion.fr

Six candidats au maximum seront présélectionnés selon un principe de parité femme-homme, après concertation entre l'État (Direction générale de la création artistique et Direction régionale des affaires culturelles Occitanie), Toulouse Métropole et la Région Occitanie.

Les personnes présélectionnées devront élaborer un projet artistique et culturel s'appuyant sur la note d'orientation qui leur sera remise, présentant notamment le ThéâtredelaCité, le contexte théâtral et artistique de la région, le cahier des charges des Centres dramatiques nationaux, le dispositif Opérateurs Structurants de la Région Occitanie et tous les éléments utiles à sa rédaction. Les personnes présélectionnées présenteront leur projet artistique devant un comité composé des représentants des différents partenaires.

Au terme de la procédure de sélection, la candidature retenue par le jury devra recevoir l'agrément de la Ministre de la Culture pour une prise de fonction envisagée au 1<sup>er</sup> janvier 2026 dans le cadre d'un premier mandat de quatre ans.